



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 10/23 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE LOCATION DE L'ABBAYE DE SILVACANE LE 06 MAI 2023 - MARIAGE

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- VU la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- VU la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- VU la demande de [nom] et de [nom] domiciliés 81 [adresse] sollicitant la location de l'Abbaye de Silvacane du samedi 6 mai au dimanche 7 mai 2023 pour l'organisation d'un mariage.

DECIDE d'approuver la convention de location de l'Abbaye de Silvacane établie entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON, [nom] et [nom] pour l'organisation d'un mariage.

DIT que cette convention est conclue du samedi 6 mai 2023 à partir de 15h00 jusqu'au dimanche 7 mai 2023, 6h00 du matin.

DIT que la redevance forfaitaire est fixée à 10 000€, due au titre de la mise à disposition du cloître, de l'abbatiale, de l'esplanade et du jardin des moines de l'Abbaye de Silvacane.

DIT que plusieurs titres seront envoyés :

- Un 1er titre de recette de 2 000€ correspondant au paiement des arrhes,
- Un 2ème titre de recette de 2000€ correspondant à la caution,
- Un 3ème titre de recette de 8000€ correspondant au solde à régler le jour suivant la location.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 06 février 2023

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoires compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 13/02/23 et de la publication
ou notification le 13/02/23

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 71
REÇU EN PREFECTURE
Le 15/02/2023
Application agréée E-legalite.com